

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Corinne LEGAL - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jean-François DENIS représenté par Laurent LAVIE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Vincent GOMEZ - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Robert MALATESTA - Mourad KAHOUl représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Catherine JALINOT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - André VARESE représenté par Michelle GUEYDAN - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 007-512/11/CC

**■ Attribution d'une subvention à POPsud pour l'organisation de la conférence OCS (Optical Complex Systems) 2011
DDEAIG 11/6536/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre du congrès OSD (Optical Systems Design) organisé par SPIE du 5 au 8 septembre 2011 à Marseille, au World Trade Center / Hôtel Mercure, POPsud a souhaité organiser la conférence OCS (Optical Complex System) dans ce même lieu et aux mêmes dates.

En effet, depuis plusieurs années POPsud structure d'animation dédiée à la filière optique et photonique labellisée pôle de compétitivité Optitec propose des rencontres scientifiques de haut niveau.

C'est pourquoi POPsud organise la conférence technique et business de dimension internationale OCS autour des systèmes complexes optiques.

Après deux premières conférences « OCS », organisées à Marseille en 2005, puis à Cannes en 2008, attirant chacune près de 150 personnes, la 3^e édition de cette conférence se tiendra à nouveau à Marseille, en 2011.

Avec pour ambition de donner une réelle envergure internationale à cet événement de référence du Pôle, POPsud a choisi de s'adosser à l'ingénierie de SPIE, structure reconnue dans le domaine pour l'organisation de séminaires internationaux (SPIE organise chaque année environ 25 forums techniques majeurs, des expositions et des programmes de formation en Amérique du Nord, en Europe, en Asie et le Pacifique Sud) ; POPsud a d'ores et déjà coopéré avec SPIE, pour la 1^e édition en 2005 à Marseille.

Ainsi, POPsud pilote le contenu scientifique et technique de la conférence « OCS », avec Thales Optronique, et un comité scientifique composé d'experts du pôle. D'autre part, la co-location de ces deux événements et le soutien logistique de SPIE, permettent à POPsud d'accentuer la visibilité internationale de cette conférence OCS.

L'objectif de la conférence OCS 2011 est de fournir un forum aux entreprises, aux chercheurs, aux ingénieurs et aux responsables impliqués dans les domaines des systèmes optiques complexes. La conférence les aidera à diffuser leurs nouveaux produits, les derniers résultats sur la recherche et

développement et à échanger les points de vue sur les nouveaux marchés, rechercher des opportunités d'affaires, faire un état de l'art sur les orientations de la recherche et les applications dans ce domaine.

La conférence portera sur les aspects de la recherche appliquée, théoriques et expérimentaux de la science fondamentale. Les défis à la fois scientifiques et techniques dans les systèmes optiques seront abordés avec un accent spécial sur les applications interdisciplinaires.

La conférence OCS 2011 abordera donc tous les domaines de l'optique-photonique comprenant des systèmes complexes, de l'innovation à la recherche où les technologies photoniques sont utilisées et appliquées à l'amélioration des systèmes optiques.

Pour l'édition 2011 :

- Plus d'une centaine de participants sont attendus de la Région, de France, d'Europe et du reste du monde.
- Un programme étendu sera organisé couvrant les champs d'application de l'optique sur quatre jours rythmés par quatre sessions : optique et biomédical ; optique pour la sécurité et l'environnement ; instrumentation optique pour l'astrophysique ; optique quantique.

L'année 2011 est résolument l'année de l'optique-photonique à Marseille car en juillet est également organisé le congrès Marseille Optique par la Société Française d'Optique (SFO) qui réunit quatre grandes manifestations de l'Optique et de la Photonique : (COLOQ'12 : 12^e Colloque sur les Lasers et l'Optique Quantique, HORIZONS de l'Optique, JNCO : Journées Nationales des Cristaux pour l'Optique, JNOG : Journées Nationales de l'Optique Guidée) dont POPsud est un partenaire et un acteur important.

Ce colloque fait l'objet d'une autre délibération car également soutenu par Marseille Provence Métropole.

Ce colloque entre en adéquation avec la stratégie de développement économique basée sur l'économie de la connaissance portée par Marseille Provence Métropole.

En effet, sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert, site emblématique d'innovation technologique de la métropole, la Communauté urbaine s'implique aux côtés des acteurs tels que le pôle de compétitivité Optitec et la pépinière d'entreprises Marseille Innovation pour favoriser le développement de la filière optique-photonique et l'accueil d'entreprises dans ce secteur d'activité. La Communauté urbaine réalise à cet effet l'Hôtel Technoptic qui sera livré en octobre 2011. Représentant un investissement de 7,5 millions d'euros dont 4,8 pris en charge par la Communauté urbaine, ce bâtiment de 3 500 m² permettra aux entreprises de s'installer soit en partie pépinière (gérée par Marseille Innovation) soit en partie hôtel d'entreprise et de bénéficier des services d'un centre d'aide à la conception de produit et d'une plate-forme en optique adaptative.

En corollaire de la conférence, la co-organisation de ces deux conférences permettra une valorisation des compétences industrielles et académiques de nos PME et laboratoires de recherche et une promotion des atouts photoniques du territoire de MPM, avec :

- l'organisation d'un pavillon collectif, pour les industriels du Pôle, qui sera ainsi représentatif de l'excellence régionale et où les entreprises locales pourront exposer leurs produits.
- une 1/2 journée de visite dans des entreprises et laboratoires de proximité et sur le Technopôle de Château-Gombert, pour donner un coup de projecteur sur l'Hôtel Technoptic ; 80 participants attendus (LAM, OHP, Institut Fresnel, SESO, Cilas,...)
- l'organisation d'un dîner VIP, avec les conférenciers de référence, les entreprises phares du pôle et nos partenaires des collectivités territoriales,
- des rendez-vous d'affaires organisés pour l'ensemble des congressistes afin de leur permettre de lier des partenariats techniques et de générer du business.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sera associée à ce programme avec la participation technique aux visites de site programmées et par la présence politique et technique aux moments officiels.

Le budget prévisionnel de ce programme d'animation est de 47 000 euros.

Les principaux postes de dépenses se répartissent comme suit :

- Achats	2 000 euros
- Location / assurance	10 500 euros
- Publicité	6 000 euros
- Déplacements et réception	14 000 euros
- Rémunération d'intermédiaires	8 000 euros
- Frais de personnel	6 000 euros
- Frais postaux et bancaire	500 euros

	47 000 euros

Ces montants seront financés comme suivant :

- Prestations de services	12 000 euros
- Région Provence Alpes Côtes d'Azur	3 000 euros
- Conseil Général 13	6 000 euros
- Communauté urbaine Marseille Provence Métropole	4 000 euros
- Ville de Marseille	2 000 euros
- Pays d'Aubagne	1 000 euros
- Subventions SPIE	19 000 euros

	47 000 euros

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'organisation de la conférence OCS (Optical Complex Systems) 2011 sur Marseille Provence Métropole par POPsud.
- La cohérence de ces actions avec la stratégie de développement économique « Marseille Provence Métropole Euroméditerranéenne des échanges et de la connaissance » votée le 17 décembre 2007 par le Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré :

Décide

Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2011

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 4 000 euros à POPsud pour l'organisation de la conférence OCS (Optical Complex Systems) 2011 sur Marseille Provence Métropole.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-Politique A 710 – Chapitre 67 – Nature 6743 intitulé « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux
Technopôles et Agglomération numérique,
Université, Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI